

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 4 mai 2026

N° CM04052026-20  
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

**Date de convocation : 28 avril 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, M. M. RAUTUREAU, M. JM. BEAUFFRETON, Mme V. DAVIAUD, M. M. CHAIGNEAU, Mme A. BALLERY, M. Y. DURAND, Mme MJ. GABRIEAU, Mme C. GABORIT, Mme N. PODEVIN, M. L. SIMONNEAU, Mme A. ROSÉ, M. P. SERIN, Mme C. BODIN, M. JC. MARCHAND, Mme I. BROSSET, M. A. GUILLOTEAU, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. J. LANDA, Mme A. RABILLER, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. Charly CHAUVET  
M. Clément BLANDIN

Procuration à  
"

M. K. SERIN  
M. L. SIMONNEAU

**Secrétaire :** Yannis DURAND

---

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) ;

VU la délibération n°CC04062014 du Conseil de communauté du 4 juin 2020 approuvant la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article 1609 nonies C du CGI, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis au régime de Taxe Professionnelle Unique (TPU) et les Communes membres ont l'obligation de créer une CLECT.

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques de cette commission :

La composition : la loi impose que les membres composant la CLECT soient membres des Conseils Municipaux des Communes membres de l'EPCI. La qualité de Conseiller Municipal d'une commune membre de l'EPCI concerné est donc une condition nécessaire, mais suffisante pour faire partie de la CLECT. Rien n'impose que les membres de la CLECT soient également Conseillers Communautaires. La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine l'ordre du jour. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président.

Ses missions : cette commission a pour mission principale d'évaluer les transferts des charges et des ressources. Dans le cadre de transfert de compétences ou d'équipements, la CLECT doit élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées par la ou les communes à l'EPCI, permettant ainsi d'estimer le montant de l'attribution de compensation.

Ses travaux : un rapport devra être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux des Communes membres de l'EPCI, statuant à la majorité qualifiée. Dans l'hypothèse où l'unanimité ne serait pas acquise, la CLECT devra alors se réunir une nouvelle fois avec pour obligation d'évaluer les charges selon les règles de l'article 1609 nonies C du CGI. Le nouveau rapport établi devra être adopté à la majorité qualifiée par les Conseils Municipaux.

CONSIDERANT que, par la délibération n°CC04062014 du 4 juin 2020, le Conseil de communauté a approuvé la création d'une CLECT et en a décidé la composition suivante :

- 10 membres titulaires, avec obligation d'un représentant par Commune ;
- 10 membres suppléants, avec obligation d'un représentant par Commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants ;

DESIGNE Monsieur Didier DOLÉ, Maire, en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean-Claude MARCHAND, en tant que délégué suppléant ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, en vue d'une nomination par arrêté des membres de cette commission.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

**Yannis DURAND**  
Secrétaire de séance

